

CARTE
BLANCHEEst-ce bien
normal ?

Par SYLVIE CHOKRON

Un président se veut « normal », alors que l'autre pense être un « génie stable ». Est-ce normal ? Comment répondre à cette question ? On pourrait penser que ce qui nous paraît normal correspond à ce que l'on observe le plus fréquemment. Dans ce cas, quel que soit le domaine, il nous suffirait de faire un rapide calcul statistique pour savoir ce qui est normal. Mais Adam Bear et ses collaborateurs de l'université de Yale ont récemment démontré dans une série d'expériences que le jugement de normalité va au-delà d'un simple jugement de familiarité. Pour décider que quelque chose est normal, nous prendrions en compte non seulement ce qui nous semble être le plus fréquent, mais également ce qui nous semble être idéal.

Pour arriver à cette conclusion, ces chercheurs ont demandé à des sujets de répondre à des questions renvoyant à des domaines très différents comme le nombre d'heures passées devant la télévision ou de boissons sucrées bues par semaine, le temps d'attente chez le médecin, le nombre d'amoureux au cours d'une vie ou encore la fréquence des appels téléphoniques à ses parents... Pour chacune de ces questions, les participants devaient indiquer ce qui leur paraissait être la moyenne, ce qui devrait s'observer dans l'idéal et ce qui leur semblait normal. Les résultats montrent clairement que ce qui semble normal correspond à une moyenne entre ce qui est considéré comme « habituel » et ce qui semble être le plus « souhaitable ». Ce serait donc grâce à un apprentissage statistique mais également moral que nous serions en mesure de décider de ce qui est « normal ». Mais cette norme est-elle stable ou évolue-t-elle au cours de notre vie, en particulier du fait des situations, événements, comportements et discours auxquels nous sommes exposés en permanence ?

Effet des extrêmes

Récemment, Gabor Simonovits, de l'université de New York, s'est posé la question de savoir si des propositions politiques ou sociales extrêmes pouvaient faire évoluer ce qu'une personne peut considérer être politiquement au centre. Ainsi, est-ce qu'interdire l'entrée des musulmans sur le sol américain comme l'a souhaité Donald Trump ou proposer un système de santé gratuit pour tous comme l'a fait Bernie Sanders pourraient modifier ce que des sujets considèrent être une position centriste dans chacun de ces domaines ? Dans un premier temps, des mesures économiques ou sociales plus ou moins libérales ou conservatrices ont ainsi été proposées à plus de 4 000 Américains.

Ensuite, ces sujets devaient juger si une mesure était plutôt libérale, au centre ou conservatrice. L'étude montre clairement que les jugements sont affectés par ce à quoi les sujets ont été exposés auparavant. Une proposition qui aurait été jugée conservatrice dans l'absolu va ainsi être considérée comme centriste par un sujet qui aurait été exposé auparavant à un discours d'extrême droite. Tout se passe donc comme si le centre était attiré vers la position extrême proposée au sujet juste avant qu'il ne fasse son jugement. Les discours extrémistes pourraient ainsi modifier notre perception de la norme à notre insu...

Après l'élection de Donald Trump, le cri de ralliement de ses détracteurs fut : « Ce n'est pas normal ! » Pas étonnant si l'on considère comme normal ce qui nous apparaît comme souhaitable et fréquent. Les Américains finiront-ils par s'habituer ? Rien n'est moins sûr si l'on en croit les informations qui nous parviennent chaque jour de la Maison Blanche. On peut raisonnablement penser que ce sera plutôt à son locataire d'adapter progressivement son comportement pour pouvoir un jour mériter le qualificatif de « normal » qui, pour l'instant, reste l'apanage de notre précédent président... ■

Sylvie Chokron, directrice de recherches au CNRS, Laboratoire de psychologie de la perception, université Paris-Descartes et Fondation ophtalmologique Rothschild

Bébés secoués : la priorité
doit être donnée à la protection de l'enfant

TRIBUNE - Pour le docteur Anne Laurent-Vannier, les ordonnances de placement provisoire prononcées dans le cadre d'une enquête sont des procédures inévitables, dans l'intérêt du bébé

Intitulée « Enfants malades, parents maltraités », une tribune parue le 25 octobre 2017 dans le supplément Science & médecine évoquait les difficultés et la souffrance auxquelles peuvent être confrontés les parents dont l'enfant est suspecté de faire l'objet de maltraitance, avec pour conséquence signalement judiciaire, audition, placement de l'enfant.

Parmi ces maltraitances, le syndrome du bébé secoué (SBS) tient une place particulière. Le secouement est un geste rotatoire d'une extrême violence, comparable à un accident de la voie publique à haute cinétique. Cela ne peut être un geste malencontreux de la vie quotidienne. Les épisodes de secouement sont très souvent répétés. Les victimes ont presque toujours moins d'un an, 20 % en moyenne décèdent, et trois quarts des survivants ont des séquelles pour la vie. Tout doit donc être fait pour prévenir le SBS et sa répétition avant l'irréparable.

C'est dans l'urgence que la question de la maltraitance se pose aux médecins dont la priorité est la protection de l'enfant. Que le diagnostic du SBS soit certain ou possible, le signalement au procureur de la République s'impose. Ainsi est déclenché un processus judiciaire à double composante : civile, qui permet une protection de l'enfant et de ses droits, et pénale, pour que des investigations soient menées sur les possibles maltraitances et sur leur auteur.

C'est pour étayer la démarche diagnostique que des recommandations ont été émises par la Haute Autorité

de santé (HAS) et la Société française de médecine physique et de réadaptation (Sofmer) en 2011 et actualisées en 2017. Elles résultent d'avis d'experts et d'une étude minutieuse de la littérature médicale internationale menée sur la base de la valeur scientifique (selon les recommandations de bonne pratique de la HAS) et de l'absence de conflit d'intérêts.

Des critères diagnostiques ont été établis. Pour cela, il a été décidé de s'appuyer exclusivement sur des éléments objectifs, irréfutables. Ces éléments ont été, d'une part, les lésions reconnues du SBS – hématome sous-dural multifocal « en nappe » quasi constant, et les hémorragies rétiniques très fréquentes – et, d'autre part, les mécanismes mis en avant par l'adulte accompagnant l'enfant au moment de l'hospitalisation ou, plus tard, lors du processus judiciaire.

Les lésions induites par ces différents mécanismes ont été comparées à celles du SBS. Soit elles étaient similaires, et le mécanisme mis en avant était retenu, soit elles étaient absentes ou différentes et le mécanisme était rejeté. Ont ainsi été écartés : survenue spontanée, jeu, intervention d'un autre enfant, manœuvres de réanimation, convulsions, vaccins, troubles de l'hémostase en l'absence de traumatisme, hydrocéphalie externe. Une chute de faible hauteur peut provoquer exceptionnellement un hématome sous-dural, mais localisé et s'accompagnant de traces d'impact. De ces résultats sont issus des critères diagnostiques fondés sur

S'IL Y A INCERTITUDE
SUR LE DIAGNOSTIC,
COMMENT FAIRE
AUTREMENT QUE
D'APPROFONDIR
LES INVESTIGATIONS
MÉDICALES ?

les lésions objectivées par le bilan hospitalier et sur l'histoire fournie par l'adulte et non sur les facteurs de risque.

Reste la possibilité de maladies rares qui pourraient être la cause de saignement à l'intérieur du crâne et des yeux. Les maladies rares sont, par définition, rares et donc difficiles à diagnostiquer. De plus, avant de retenir ou d'éliminer une telle cause, il importe de savoir si, chez d'autres enfants porteurs de cette maladie rare, on observe des manifestations hémorragiques spontanées, si l'enfant a présenté avant et depuis l'épisode neurologique d'autres manifestations hémorragiques et, enfin, il faut s'attacher au mode de survenue des symptômes. Ce diagnostic de maladie rare, qui nécessite des investigations médicales particulières, ne peut être posé initialement. Dans l'intervalle, dans le souci prioritaire de protection du bébé, le signalement est inévitable.

Les souffrances que peuvent ressentir les parents dans une telle situation, ou encore ceux dont l'enfant a été blessé par un tiers, sont importantes et tout à

fait compréhensibles, mais s'il y a incertitude sur le diagnostic, comment faire autrement que d'approfondir les investigations médicales, la priorité étant la protection de l'enfant ?

Pour arriver à déterminer l'auteur, comment faire autrement que d'auditionner les différents adultes proches de l'enfant, afin de recueillir leur version ? S'il y a incertitude diagnostique persistante ou si l'auteur n'est pas identifié rapidement, comment faire autrement que de protéger l'enfant par une ordonnance de placement provisoire (OPP) ?

En conséquence, lorsque les parents sont mis en cause, si les investigations sont prolongées, si les parents sont auditionnés et si une OPP est prononcée, faut-il parler de maltraitance vis-à-vis des parents, comme dans la tribune, ou plutôt de procédures nécessaires à la protection de l'enfant ? Au final, il importe, pour limiter leur souffrance, que tout soit entrepris pour dissiper le plus rapidement possible l'incertitude sur le diagnostic et sur l'identification de l'auteur des violences. ■

¶ Docteur Anne Laurent-Vannier, présidente du groupe de travail sur l'actualisation des recommandations de la Haute Autorité de santé, coorganisatrice du diplôme interuniversitaire « Traumatisme crânien de l'enfant et de l'adolescent, syndrome du bébé secoué » (université Pierre-et-Marie-Curie et université René-Descartes), experte judiciaire agréée par la Cour de cassation

COLLECTION ARCHÉOLOGIE

Palmyre attend
sa feuille de route

Quel devenir pour Palmyre, la « perle » du désert syrien, classée au Patrimoine mondial de l'Unesco en 1980 et placée depuis 2013 sur la liste des sites en péril de l'organisation onusienne ? Qu'advient-il du « plus beau site antique du monde », dont parlait le cinéaste Pier Paolo Pasolini ? Mutilée à deux reprises par l'organisation Etat islamique (EI), qui occupa la ville d'août 2015 à mars 2016, puis de janvier à mars 2017, « Palmyre est dans une phase de transition », note l'archéologue Mounir Bouchenaki, conseiller Patrimoine de l'Unesco qui dirigea le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (2012-2017). L'Unesco organise des réunions avec tous les pays intéressés à la restauration, aucun pays n'est exclu ». Et d'ajouter que « Mikhaïl Piotrovski, directeur général du musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg [Russie], archéologue arabisant, qui a fait des fouilles en Irak et au Yémen, a offert ses services ». Dès 2016, les experts internationaux se sont mobilisés, enchaînant les colloques, à Berlin, à Varsovie et à Nara, au Japon.

Pour l'heure, « la priorité est à l'humanitaire, à la reconstruction urbaine », résume Nada Al Hassan, responsable des pays arabes

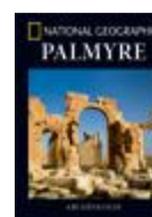
à l'Unesco, pour permettre le retour des 50 000 habitants dans la ville moderne, en partie détruite, toujours sans eau ni électricité. « La mission archéologique multidisciplinaire programmée a été déplacée, dit-elle. Les mesures d'urgence sont réalisées par l'équipe technique de la direction générale des antiquités et des musées (DGAM) de Syrie, notamment sur la citadelle mamelouk et le portique du temple de Bêl », sanctuaire-phare du site, au sud de la ville moderne. Un groupe de l'EI serait toujours actif à 50 km.

Etat des lieux en urgence

Ses vestiges imposants, autour d'une colonnade d'un kilomètre, disent que Palmyre, la Tadmor de la Bible, oasis luxuriante entre l'Euphrate et la Méditerranée, était, aux premiers siècles de notre ère, le carrefour d'un opulent commerce entre l'Orient et l'Occident. Les caravanes de dromadaires des tribus palmyréniennes convoquaient les pierres précieuses, la soie, le coton, les épices d'Inde et de Chine, l'encens de l'Arabie Heureuse (Yémen). Ces tribus bâtirent une ville démesurée en mariant le vocabulaire gréco-romain aux codes orientaux.

Quels sont les dégâts causés par les djihadistes de l'EI ? Les deux

principaux temples de Bêl et de Baalshamin ont été détruits à l'explosif, comme l'arc monumental, le tétrapyle, le portique du théâtre et les hautes tours funéraires de la nécropole. Dès la « libération » du site, Yves Ubelmann, patron de la start-up française Iconem, spécialisée dans le patrimoine en péril, était là avec son drone, sur ses propres deniers, en compagnie des archéologues de la DGAM. Il fallait documenter dans l'urgence l'état des lieux. Les milliers de photos des blocs écroulés du temple de Bêl ont été traitées, à Paris, par un algorithme sophistiqué de photogrammétrie, pour produire un modèle 3D. Enrichi par des plans et relevés des années 1930,



9,99 €, en vente le 14 janvier.

celui-ci pourrait accompagner un projet de restauration.

Aujourd'hui, l'ancien directeur de la DGAM, l'archéologue Maamoun Abdulkarim, s'inquiète : « On est en train de perdre du temps. Il faut se mettre autour d'une table avec les Français, Italiens, Anglais, Japonais, Allemands, Américains, Russes, Polonais, dans le cadre d'un comité scientifique technique de pilotage international, sous le patronage de l'Unesco, pour établir une feuille de route et commander un projet. » Etre prêt à agir quand la paix sera là, pour éviter que des travaux ne s'engagent sans cadre, telle est son obsession. ■

FLORENCE EVIN

Reconstitution
3D du temple
de Baalshamin.

NATIONAL GEOGRAPHIC

